

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2019 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 292-2019**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 293-2019**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés d'août 2019 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 août 2019, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires d'août 2019 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 août 2019 et les comptes à payer d'août 2019 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2019 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 août 2019 du chèque # 12 921 au chèque # 12 939 pour un montant total de 18 475.71\$
- Comptes payés en août 2019 par Accès D Affaires au montant de 7 784.99\$
- Comptes à payer d'août 2019 du chèque # 12 940 au chèque # 12 978 pour un montant total de 72 318.32\$

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

### RÉSOLUTION No 294-2019

#### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2019**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour l'audit 2019 selon le cahier des charges pour un montant de 16 700.00\$ plus taxes.

### RÉSOLUTION No 295-2019

#### **INVITATION À SOUMISSIONNER POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIF (SEL SEULEMENT) DES STATIONNEMENTS, TROTTOIRS, GALERIE ET RAMPES D'ACCÈS À LA MAIRIE, DE LA CASERNE, DE LA SALLE SAINT-JOSEPH ET DE LA CLINIQUE MÉDICALE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à Béton Adam inc. et à Les Entreprises René Vincent inc. de soumissionner pour le déneigement et l'épandage d'abrasif (sel seulement) des stationnements, trottoirs, galerie et rampes d'accès à la Mairie, de la caserne, de la salle Saint-Joseph et de la clinique médicale pour trois (3) ans soit l'hiver 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

### RÉSOLUTION No 296-2019

#### **RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT – SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2019-2020**

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas, mardi le 27 août 2019 à 10h01. Deux (2) soumissions ont été reçues. En voici les résultats, tous les prix excluent la TPS et la TVQ :

Sel Frigon inc.	106.70\$/tm plus taxes
Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée	107.94\$/tm plus taxes

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Sel Frigon inc. pour l'achat de sel à déglçage durant l'hiver 2019-2020 au montant de 106.70\$/ tonne métrique plus taxes livré au garage municipal à Saint-Thomas. La soumission est conforme aux exigences du cahier des charges.

### RÉSOLUTION No 297-2019

#### **SOUMISSION D'ASPHALTE LANAUDIÈRE INC. – PASSAGE PIÉTONNIER ENTRE LE DÉPANNEUR ET LA PHARMACIE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

de Saint-Thomas accepte la soumission d'Asphalte Lanaudière Inc., datée du 23 août 2019, au montant de 4 103.75\$ plus taxes, concernant les travaux de pavage du passage piétonnier entre le dépanneur et la pharmacie.

### **RÉSOLUTION No 298-2019**

#### **SOUSSION DE SIGNALISATION KALITEC INC. – PANNEAUX CLIGNOTANTS**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Signalisation Kalitec Inc., datée du 26 août 2019, au montant de 7 200.00\$ plus taxes, concernant l'achat de trois (3) panneaux clignotant et des ensembles de capteur.

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS ATTRIBUÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

M. André Champagne, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant les pouvoirs et obligations additionnels attribués au directeur général.

### **RÉSOLUTION No 299-2019**

#### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 5-2019 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS ATTRIBUÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas est régie par le *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE les articles 179 à 215 dudit Code fixent et établissent les pouvoirs, devoirs et compétences du secrétaire-trésorier et directeur général ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge approprié d'ajouter aux pouvoirs et obligations du secrétaire trésorier directeur général de la municipalité ceux prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113 de la *Loi sur les Cités et Villes* ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2 et 5 à 8 de l'article 114.1 de cette loi au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2, 5 et 6 de l'article 212 du *Code municipal* ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif aux présent projet de règlement a été dûment donné lors de la présente séance ordinaire du 3 septembre 2019 et que les procédures prescrites à l'article 445 du Code Municipal ont été suivies ;

M. André Champagne dépose le projet de règlement no 5-2019 ;

### **ARTICLE 1**

#### **PRÉAMBULE**

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

### ARTICLE 2

#### OBJET

Le présent règlement a pour objet de conférer au secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité des pouvoirs et obligations additionnelles à ceux décrits aux articles 210 à 212 inclusivement du Code Municipal du Québec.

### ARTICLE 3

#### POUVOIRS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 212.1 du Code Municipal, le directeur général assume et exerce les pouvoirs prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113 de la Loi sur les Cités et Villes ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2, 5 à 8 de l'article 114.1 de cette loi.

### ARTICLE 4

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert, B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

### RÉSOLUTION No 300-2019

#### **FIN DU MANDAT DE M. MICHEL DUFORT AU POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire trésorière, est de retour à son poste ;

Attendu qu'en raison du retour de Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire trésorière, le mandat de M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, prend fin ;

Attendu qu'il y a donc lieu de retirer l'autorisation donné à M. Michel Dufort aux termes de la résolution d'embauche no 43-2019 ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas retire l'autorisation donnée à M. Michel Dufort, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer tous les documents ou autres, au nom de la Municipalité.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

### **RÉSOLUTION No 301-2019**

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE L'EAU POTABLE – PROLONGATION**

Attendu les discussions du comité technique inter-villes et municipalités lors de la rencontre du 28 mai 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la prolongation de l'entente relative à la fourniture de l'eau potable en vigueur entre la Ville de Joliette, les municipalités de Saint-Paul et de Saint-Thomas et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 ;

De plus, il est décidé de transmettre la présente résolution à la Ville de Joliette ainsi qu'à la municipalité de Saint-Paul et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

### **RÉSOLUTION No 302-2019**

#### **DEMANDE DE BÉTON ADAM INC. – AUGMENTER LA HAUTEUR MAXIMALE DES HAIES DE CÈDRE À 3 MÈTRES**

Attendu la demande écrite de Béton Adam Inc., reçue le 20 août 2019 ;

Attendu que Béton Adam Inc. désire augmenter la hauteur des haies de cèdre bordant leur terrain à 3 mètres ;

Attendu que cela permettrait de réduire l'impact visuel des activités de Béton Adam Inc. à la vue des passants ;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas transfère la demande au CCU.

### **RÉSOLUTION No 303-2019**

#### **APPROUVER DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Suite à l'infiltration d'eau du 12 juillet 2019 et à la mise aux normes de la fournaise et de la cheminée au Centre Communautaire, et conformément à la résolution 279-2019 concernant l'acceptation des soumissions de Qualinet et de Construction Denis et Ghyslaine Gagnon Inc.

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le budget de 5 000.00\$ plus taxes de Qualinet / Groupe Bélisle pour les travaux à exécuter, et payable par la Municipalité directement, et un montant de 16 059.71\$ taxes incluses payable à Construction Denis et Ghyslaine Gagnon Inc. pour l'avis #32 révisé concernant la mise aux normes de la fournaise et de la cheminée.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

### RÉSOLUTION No 304-2019

#### **SOUSSION DE PEINTURE BERTRAND AYOTTE INC. – TRAVAUX EXTÉRIEURS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Peinture Bertrand Ayotte Inc., datée du 28 août 2019, au montant de 9 250.00\$ plus taxes, concernant les travaux extérieurs au Centre Communautaire.

### RÉSOLUTION No 305-2019

#### **RENOUVELLEMENT À L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion à l'Association Québec-France Lanaudière pour une durée de deux (2) ans au montant de 115\$.

Mme Agnès Derouin, conseillère, s'est retirée des discussions du présent point puisqu'elle est présidente de l'Association Québec-France Lanaudière.

### RÉSOLUTION No 306-2019

#### **REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Katy Gaudreault	15.00\$
Total	15.00\$

### RÉSOLUTION No 307-2019

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 – ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Jacques Robitaille, maire suppléant, à assister à l'assemblée générale 2019 de l'Association Québec-France Lanaudière, qui aura lieu le 17 septembre 2019 à 19h00, à L'Arsenal de Joliette. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### RÉSOLUTION No 308-2019

#### **NOMINATION AU COMITÉ DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF EN MILIEU RURAL DE LA MRC DE JOLIETTE**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Agnès Derouin, conseillère, pour

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

faire partie du comité du transport adapté et collectif en milieu rural de la MRC de Joliette.

### RÉSOLUTION No 309-2019

#### **NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) AU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE AÎNÉE DE LA MRC DE JOLIETTE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Karine Marois, directrice du service des loisirs, à titre de représentante de la Municipalité au comité de travail de la démarche régionale aînée de la MRC de Joliette.

### RÉSOLUTION No 310-2019

#### **CESSION DE CONTRAT « DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF ET DE FONDANT DES RUES MUNICIPALES ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES »**

Attendu que l'entreprise « Les Excavations M. 20-100 Inc. » souhaite faire une cession du contrat conclu au terme de l'appel d'offres « Déneigement et épandage d'abrasif et de fondant des rues municipales et déneigement des trottoirs ainsi que l'enlèvement de la neige le long des bordures », conformément à l'article 3.7 au cahier des charges à « Les Entreprises René Vincent Inc. » ;

Attendu que l'entreprise « Les Excavations M. 20-100 Inc. » demande l'autorisation et le consentement à la Municipalité de Saint-Thomas ;

Attendu que le prix et les conditions resteront les mêmes pour les années restantes soit l'hiver 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et que les prix sont avantageux pour la Municipalité ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu en bonne et due forme les résolutions des deux (2) compagnies soit « Les Excavations M. 20-100 Inc. » et « Les Entreprises René Vincent Inc. » pour confirmer la demande de cession et l'acceptation de la cession dudit contrat ;

Attendu que « Les Entreprises René Vincent Inc. » offrent à la Municipalité les mêmes garanties de qualité et de compétences et s'engagent à fournir à la municipalité les mêmes garanties d'exécution et les mêmes couvertures d'assurance que celles précédemment souscrites par « Les Excavations M.20-100 Inc. » ;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas signifie son acceptation de la cession de contrat à octroyer à « Les Excavations M. 20-100 Inc. » en faveur de « Les Entreprises René Vincent Inc. » dans la mesure où un addenda est greffé au contrat et qu'il prévoit la continuation de l'exécution du contrat aux mêmes termes et conditions que ceux établis précédemment entre la municipalité et « Les Excavations

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

M. 20-100 Inc.» incluant le transfert de toutes les garanties et couvertures d'assurance prescrites initialement ;

Que le maire et la directrice générale sont désignés et autorisés par le conseil à concourir à la signature d'un addenda à cet effet, et destiné à être greffé au contrat pour en faire partie intégrante.

### **RÉSOLUTION No 311-2019**

#### **SOUSSION POUR COURS DE COURSE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission d'Antonin Marsolais et Caroline Beaulieu pour offrir des cours de course dans la programmation loisir automne 2019 au coût de 30 \$ par cours d'une heure.

### **CORRESPONDANCES**

### **RÉSOLUTION No 312-2019**

#### **INVITATION – CONFÉRENCE DE PRESSE – DÉVOILEMENT ET REMISE DE PRIX DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET DU DÉFI SANTÉ 2019**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la conférence de presse du dévoilement et remise de prix dans le cadre de la Semaine de la municipalité et du Défi Santé 2019, qui aura lieu à Joliette, le 10 septembre 2019, à 10h. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)**

### **RÉSOLUTION No 313-2019**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h45.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert, B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière